



***Préparer une formation en journalisme en
Contrat de Professionnalisation à l'IUT de Lannion
LICENCE PROFESSIONNELLE JOURNALISME***

OBJECTIFS DU DIPLÔME

La Licence Professionnelle Journalisme de l'IUT de Lannion permet aux étudiants d'approfondir et perfectionner leurs techniques journalistiques et de se spécialiser dans un support spécifique (presse écrite, web, télévision, radio).

Les étudiants sont aptes à intégrer une équipe rédactionnelle et participent au travail collectif de conception, et mise en œuvre d'un produit journalistique.

MODALITÉS ET ORGANISATION PÉDAGOGIQUES

- 450 heures de présence en formation,
- Alternance entre périodes d'apprentissage à l'IUT et au sein d'une entreprise de presse : 18 semaines de cours et projets tuteurés et 34 semaines en entreprise,
- Mise en œuvre transversale et concrète des enseignements par la conception et réalisation d'un produit éditorial propre à la spécialité choisie,
- Rédaction d'un mémoire d'étude donnant lieu à une soutenance.

L'objectif de l'alternance est d'établir un lien entre les enseignements théoriques et pratiques et la mise en situation en contexte professionnel. La formation en alternance repose sur le partage du temps entre l'organisme de formation et l'entreprise. Ce système favorise l'intégration de l'alternant, qui est rapidement opérationnel et continue de développer son potentiel dans le domaine d'activité de l'entreprise d'accueil.

BENEFICIAIRES

Personnes de 16 à 25 ans révolus ; demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus, bénéficiaires du RSA (Revenu de solidarité active), ASS (allocation de solidarité spécifique) ou AAH (allocation adulte handicapé) ou personnes ayant bénéficié d'un contrat unique d'insertion (CUI).

Pour les personnes sortant de scolarité, de contrats aidés ou d'alternance et les salariés, l'inscription comme demandeur d'emploi n'est pas obligatoire.

Les candidats devront avoir été retenus sur la formation visée, après étude du dossier de candidature et entretien de sélection.

NATURE ET DUREE DU CONTRAT

CDD d'un an : il doit couvrir la durée de la formation.

REMUNERATION

Varie en fonction de l'âge :

- ✓ - de 21 ans : 65 % du smic (953.30 brut au 01/01/2016)
- ✓ + de 21 ans : 80 % du smic (1173.30 brut au 01/01/2016)
- ✓ + 26 ans : 100% du smic minimum (1 466.52 € brut au 01/01/2016) ou 85% du salaire conventionnel.

Lorsque le salarié atteint 21 ans au cours du contrat, sa rémunération est réévaluée à compter du 1^{er} jour du mois suivant sa date d'anniversaire.

Contacts

Service Formation Continue - IUT de Lannion - Rue Edouard Branly BP 30219 - 22302 Lannion Cedex

Par mail : sfc-iutlan@univ-rennes1.fr

Par téléphone : Marie Jézéquel, Chargée de formation continue, 02 96 46 93 58